

Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec

Groupe de travail sur la protection des entreprises
québécoises

Présentation de Claude Séguin

Le 21 mai 2015

Congrès 2015 de l'Association des
économistes québécois

Introduction

Les sièges sociaux sont-ils menacés?

- * Les offres hostiles
 - * Osisko
 - * Alcan
- * Les offres « non » hostiles
 - * Vidéotron
 - * Maax
 - * Cirque du Soleil
- * Les sièges sociaux peuvent autant migrer virtuellement que physiquement

EST-CE IMPORTANT ?

Les sièges sociaux au Québec

- * 600 sièges sociaux dont 400 à Montréal
- * 52 000 emplois directs
- * 20 000 emplois chez les fournisseurs: services spécialisés
- * Rémunération équivalente au double de la rémunération moyenne
- * 5,1 milliards de \$ de valeur économique

Les sièges sociaux au Québec

(Suite)

- * Emplois « stratégiques »
 - * Attirent des services spécialisés qui rendent Montréal plus attrayante
 - * Occupent des espaces de bureaux de première catégorie
 - * Amènent des visiteurs d'affaires
 - * Stabilisent les opérations locales
 - * Contribuent plus que proportionnellement au milieu caritatif

Vulnérabilité relative des sociétés canadiennes

Mesures de protection disponibles

	Canada/Québec	U.S.A.
Actions multi-votantes	Oui	Oui
Régimes de droits	Temporaire	Permanent
Restrictions sur certaines opérations par les initiateurs d'OPA hostiles	Non	Oui dans plus de 30 états
Limite de droits de vote de certains actionnaires lors d'une OPA hostile	Non	Oui dans plus de 30 états
CA échelonné	Non permis par le TSX	Oui

Recommandations du groupe de travail

1. Appuyer la proposition de l'AMF qui vise à limiter le rôle des ACVM dans l'interdiction des mesures de défense, dont notamment les régimes de droits
2. Modifier la LSAQ pour ajouter des « outils » à la disposition des sociétés pour être en mesure de se défendre ***dans la mesure où elles souhaitent s'en prévaloir***
 - * Vote double après deux ans de détention
 - * Dispositions limitant ou interdisant certaines opérations lors d'acquisition non approuvée par le conseil d'administration

Recommandations du groupe de travail

(Suite)

3. Réhabiliter les actions multi-votantes
4. Contribuer au développement des sièges sociaux du Québec et à leur pérennité
 - * Préférence fiscale pour les actions octroyées aux employés
 - * Rétablir la compétitivité de l'imposition des gains sur options d'achat d'action
 - * Différer le gain de capital exigible au décès tant que la propriété d'une entreprise est conservée

Conclusion

- * Objectif est d'équilibrer le rapport de force entre la société (et son CA) et le marché
- * Les propositions visent à accroître le « coffre d'outils » à la disposition des sociétés et celles-ci auront toute la discrétion de s'en prévaloir ou non
- * Elles visent à permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leur rôle fiduciaire

Conclusion

(Suite)

- * Établir le Québec comme une juridiction intéressante pour s'y incorporer
- * La fiscalité peut-être plus dangereuse que les offres hostiles sur le nombre et l'importance des sièges sociaux